043-214300915-20250127-20250127_04-DE Reçu le 29/01/2025 Publié le 29/01/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DES ESTABLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/01/2025 / Délibération N°20250127 04

Date de la convocation 22/01/2025

Nombre de conseillers en exercice: 11

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept À 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Philippe BRUN.

Présents: 9

Contre: 0 Abstentions: 0 Votants: 9 Pour: 9

Χ	Philippe BRUN	X	Yves SANIAL		
X	Alice MALARTRE	X	Thierry MICHEL Alain ROMEAS		
X	Michel RIBES	X			
X	Laurence EXBRAYAT	X	Jeanne PRADIER		
	Alexandre MALARTRE	X	Michel LEYDIER		
	Odette GAILHOT				

Alice MALARTRE a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Rénovation bâtiment communal / Honoraires maîtrise d'œuvre

Le Maire EXPOSE les honoraires de maîtrise d'œuvre suivants pour les travaux de rénovation du bâtiment communal:

AR Prefecture

043-214300915-20250127-20250127_04-DE Reçu le 29/01/2025 Publié le 29/01/2025

TABLEAU DE REPARTITION DES HONORAIRES MAITRISE d'OEUVRE

Nom de l'opération :

Travaux de mise en conformité de la culsine et du sous sol du restaurant situé 8 place du mezenc, 43 150 Les ESTABLES

ANNEXE FINANCIERE le 24/12/2024

Maitre d'ouvrage :

Estimation travaux PHASE APD

160 000,00€ € HT

Taux de rémunération Forfait de rémunération de base 15,000% 24 000,00€ ou 12,00% Hors OPC

ELEMENTS	Total sur honoraire %	Total global HT MONTANT PAR ELEMENT DE MISSION 4 800,00€	REPARTITION ENTRE CO-TRAITANTS						
DE MISSION			Part de ARCHITECTE ENCRAGE ARCHITECTURE		Part FLUIDES /SSI AVP ING		Part de ECONOMISTE AVP ECO		
AVP			60 00%	2 880.00€	10,00%	480.00€	30.00%	1 440,00€	T
PRO-DCE 25,0		6 000,00€	40.00%	2 400,00€	30,00%	1 800,00€	30,00%	1 800,00€	
ACT 10,00%		2 400,00€	45 00%	1 080,00€	25,00%	€00,006	30,00%	720,00€	
EXE 5,00%		1 200,00€	50.00%	390,00€	50,00%	€00.00à	0.00%	- €	
DET 13,00%		3 120,00€	55 00%	1716.00€	25,00%	780.00€	20.90%	624,00€	
AOR 7,00%		1 680,00€	60.00%	1 008,00€	30,00%	504,00€	10,00%	168,00€	
OPC	20,00%	4 800,00€	100 00%	4 800.00€	0,00%	- €			7
OTAL	100,00%	24 000 00€		14 484 00€		4 764 00C		4 752,00€	1
				60,35%		19,85%	-	19,80%	-
TOTAL Hors Taxes		24 000,00€		14 484 00€		4 764,00€		4 752,00€	-
TVA à 20 %		4 800 00€		2 896 80€		952,80€		950.40€	
TOTAL TTC		28 800,00€		17 380,80€		5 716,80€	1.1	5 702,40€	

Après délibération, le Conseil Municipal APPROUVE ces honoraires et AUTORISE le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

Philippe BRUN Maire des Estables